

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Service secrétariat général  
AY/JMH/FB/MOG.

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 13 novembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André YUSTE, Maire,

**Etaient présents** : M. YUSTE, M. DELAUNAY, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, M. MONCORGÉ, M. RICART, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme GENDRON, Mme CAUDRON, M. DELAMARE, Mme BEN HASSINE à compter du point n°2, Mme NANKIN, M. MEGE, M. VILAVONG, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, Mme LETELLIER, M. NTAMACK.

**Absents excusés** : Mme TOSTAIN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, M. JICQUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. MIGUEL jusqu'au point n°1 inclus, M. PHAM PHU.

**Absent** : Mme DUFOUR.

Madame Renée GENDRON est élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2017.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017.

**2. MOTION RELATIVE AUX NOUVEAUX HORAIRES DU RER A.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** de ces nouveaux horaires qui s'inscrivent dans la volonté du STIF et de la RATP, d'améliorer la ponctualité et la qualité de service du RER A,

**ESPERE** que cette nouvelle organisation contribuera en effet à améliorer le fonctionnement quotidien du RER A qui connaît aujourd'hui de trop nombreuses avaries portant atteinte à la qualité de vie de nombreux lognots en empruntant cette ligne,

**SE REJOUIT** de la suppression des trains ayant pour terminus Noisy-le-Grand et de la décision de rendre tous les trains omnibus aux heures creuses,

**REGRETTE** en revanche le maintien de trains semi-direct qui ne s'arrêtent pas en gare de Lognes alors même qu'il est démontré que les trains semi-direct sont facteurs de complexité dans la gestion du trafic et n'apportent qu'un gain de temps marginal pour les voyageurs à destination de Marne-la-Vallée Chessy,

**DEPLORE** ainsi que le STIF ne prévoient en moyenne qu'un train toutes les six minutes en heures de pointe en gare de Lognes contre un train toutes les quatre minutes en gare de Torcy ou de Noisy-Champs; différence de traitement qui n'est pas justifiable

**REGRETTE** également que le STIF et la RATP n'aient pas mis à profit cette refonte de la grille horaire pour mettre en place un véritable cadencement ; c'est-à-dire des trains à intervalles réguliers comme cela a été mis en place sur le RER E,

**REITERE** en conséquence sa demande auprès du STIF que les tous les trains, en heure creuse comme en heure de pointe desservent la gare de Lognes,

**REITERE** également sa demande de mise en place d'un véritable cadencement source d'une plus grande lisibilité pour les usagers.

### **3. RETROCESSION A LA COMMUNE DE LOGNES PAR L'ETAT D'UNE PARTIE DE L'ACCOTEMENT NORD DU BOULEVARD DU SEGRAIS.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**SOLLICITE** la rétrocession à la commune par l'Etat représentée par Grand Paris Aménagement, de l'emprise foncière d'une partie de l'accotement nord du boulevard du Segrais, située entre la Grande allée des Charmilles et la rue Gabriel, constituée de la parcelle cadastrée section AG 82 pour partie, soit une superficie de 627 m<sup>2</sup>,

**PRECISE** que cette cession se fera moyennant l'euro symbolique,

**PRECISE** que cette cession sera régularisée par acte administratif établi pour l'Etat par France Domaine,

**DIT** que les emprises rétrocédées à la commune seront de fait intégrées au domaine public communal,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document ou acte relatifs à cette affaire.

### **4. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AERODROME DE LOGNES-EMERAINVILLE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**EMET** un avis favorable au choix de la valeur 62 dB (A) pour la limite extérieure de la zone B, au choix de la valeur 54 dB(A) pour la limite extérieure de la zone C, ainsi que sur la création d'une zone D.

**5. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE VENTE AUX LOCATAIRES PAR LA SAHLM DOMAXIS DES 81 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE DE LA FERME.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**PAR 29 VOIX POUR** (M. YUSTE, M. DELAUNAY, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MONCORGÉ, M. RICART, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme GENDRON, M. JICQUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme CAUDRON, M. DELAMARE, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. VILAVONG, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, Mme LETELLIER, M. NTAMACK **ET 2 ABSTENTIONS** (M. CHENEAU, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU).

**DECLARE** ne pas pouvoir émettre un avis sur le projet de vente aux locataires par la SA HLM DOMAXIS des 81 logements de la Résidence « La Ferme », sis rue des Jardiniers, allée du Château d'Eau, villa du Taille Pré, passage du Pressoir et passage de la Sarclette,

**PRECISE** qu'en cas de vente, la commune souhaite que les prix de vente proposés aux locataires prévoient un abattement compris entre 30 et 35% du prix évalué par le service des Domaines,

**DECLARE** que, conformément aux dispositions de l'article L.443-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, la SA HLM DOMAXIS devra reconstituer le volume de 16 logements réservés pour la Commune en cas de logements vendus sur ce contingent,

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**6. TAUX DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU TRESORIER DE MARNE-LA-VALLEE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**FIXE** le taux de l'indemnité de conseil allouée au Trésorier de Marne-la-Vallée en exercice à 100%,

**DIT** que cette mesure pourra être reconduite tacitement chaque année,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

**7. CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LES PRATIQUES ARTISTIQUES EN DIRECTION DES SCOLAIRES, ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES, L'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE ET LA FERME DU BUISSON - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention de partenariat entre la Commune de Lognes, l'Inspection de l'Education Nationale et La Ferme du Buisson-Scène Nationale de Marne-la-Vallée,

relative au partenariat sur les pratiques artistiques en direction des scolaires inter niveau compris, pour l'année scolaire 2017/2018.

**AUTORISE** le Maire à signer la dite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget communal de l'année 2018.

### **8. COMMUNICATIONS DU MAIRE.**

(Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**A PRIS ACTES** des communications du Maire.

| <b>Décisions du Maire prises en vertu de la délégation<br/>prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales</b> |             |   |
|--|-------------|---|
| <b>N° D'ORDRE</b>  | <b>DATE</b> | <b>OBJET</b>  |
| 193/2017   | 11/09/2017  | Contrat conclu avec la société AIR2JEUX relatif à la location d'une structure trampoline et Spider cage durant la manifestation « Forum/Fête du sport » du 9 septembre 2017.      |
| 195/2017   | 11/09/2017  | Contrat de cession conclu avec la compagnie Lady Cocktail/Asbi Tant qu'ça swing ! » Les Filles du 2 <sup>ème</sup> », le 23/9/17 à l'Etang des Ibis.                              |
| 196/2017   | 11/09/2017  | Contrat de cession conclu avec l'association Les Gouludrus, pour spectacle « The Horsemen », le 23/9/17 à l'Etang des Ibis.   |
| 197/2017   | 11/09/2017  | Contrat de cession conclu avec l'association Le Théâtre de la Toupine, pour le spectacle « l'Orgareve et ses joyeux nuages » le 23/9/17 à l'Etang de Ibis.                        |
| 198/2017   | 13/09/2017  | Acceptation de la dévolution de ses actifs à la commune par l'Office Municipal des Sports (OMS) consécutif à sa cessation d'activités.  |
| 199/2017   | 22/09/2017  | Contrat de cession conclu avec la compagnie Caracol, pour le spectacle « Un mal ? des mots ! le 23/9/17 à l'Etang des Ibis.   |
| 200/2017   | 22/09/2017  | Contrat de cession conclu avec la Compagnie quand les moules aurons des dents, pour le spectacle « Germaine Germaine », le 23/9/17 à l'Etang des Ibis.                            |
| 201/2017   | 22/09/2017  | Avenant n°2 contrat conclu avec la société « Eurofins Biosciences SAS » pour le suivi en hygiène des structures Petite Enfance.   |
| 202/2017   | 22/09/2017  | Contrat conclu avec la société NETMAKERS relatif à un contrat de maintenance pour les photocopieurs.  |
| 203/2017   | 22/09/2017  | Contrat de cession avec la compagnie Progéniture, pour le spectacle « Pat »Mouille et ses Mouillettes » le 23/9/17 à l'Etang des Ibis.  |
| 204/2017   | 22/09/2017  | Contrat d'intervention conclu avec Madame Karène SEMAILLE, pour la mise en place d'un atelier parents-enfants d'éveil musical au LCR Denis Diderot le 20/9/17.                    |
| 205/2017   | 22/09/2017  | Convention avec la MGEN de Seine et Marne, pour la mise à disposition de l'exposition « Dessins pour la paix ».   |
| 206/2017   | 28/09/2017  | Contrat d'intervention conclu avec l'association Scènes en Seine pour la mise en place d'un spectacle tout public « Frousses et frissons » au centre Simone Signoret le 31/10/17. |

|          |            |  |
|----------|------------|--|
| 207/2017 | 28/09/2017 | Contrat d'intervention conclu avec l'association CES'AM, pour la mise en place d'un temps d'échange entre parents « Et si on en parlait... » au LCR Denis Diderot le 4/10/17.  |
| 234/2017 | 24/09/2017 | Contrat d'intervention conclu avec l'association Eclat de rêves pour la mise en place d'un spectacle tout public « A vos baguettes » ! » au centre Simone Signoret le 27/12/17.  |
| 235/2017 | 04/10/2017 | Contrat d'intervention conclu avec Madame Karène SEMAILLE pour la mise en place d'un atelier parents-enfants d'éveil musical au LCR Denis Diderot le 15/11/17.   |
| 239/2017 | 11/10/2017 | Contrat d'intervention conclu avec l'association CES'AM, pour la mise en place d'un atelier parents-enfants « goûter conte » pour les enfants à partir de 6 ans au LCR Denis Diderot le 3/11/17.   |
| 244/2017 | 17/10/2017 | Marché à procédure adaptée conclu avec la société AGENCE GRAND PUBLIC relatif à la mission d'animation d'une démarche de concertation en vue de l'élaboration d'un projet de ville.  |
| 245/2017 | 24/10/2017 | Contrat de cession conclu avec l'association AYA pour l'organisation de 3 représentations d'un spectacle intitulé les couleurs de l'eau le 14 décembre 2017 à 9H30 et à 10h30 à la crèche collective du Mandinet et à partir de 15H à la mini crèche la Petite Fugue |

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 26.**

André YUSTE

Maire de Lognes